

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1122**

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 16

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« pas »

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.